



LES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE : UNE INSERTION DE HAUT NIVEAU

CERTIFICATION EXPÉRIENCE PROJET
FORMATION PROFESSIONNEL
MÉTIERS INSERTION
ALTERNANCE



L'ANFA est l'organisme certificateur de la branche des services de l'automobile. A ce titre, elle est missionnée par les partenaires sociaux pour concevoir des dispositifs spécifiques certifiants. Ces derniers étant ajustés aux réalités du terrain et à l'évolution des métiers, ils répondent parfaitement aux besoins des entreprises. C'est pourquoi l'insertion après une certification est particulièrement élevée, faisant des CQP (certificats de qualification professionnelle) et TFP (titres à finalité professionnelle), les meilleurs dispositifs pour trouver un emploi dans la branche.



6 105

PERSONNES ÉTAIENT INSCRITES DANS
UNE CERTIFICATION DE LA BRANCHE
QUI SE TERMINAIT EN 2024, SOIT UNE
PROGRESSION DE 5 % PAR RAPPORT À 2023



91 %

DES TITULAIRES D'UNE CERTIFICATION
OBTENUE EN ALTERNANCE SONT EN EMPLOI
SIX MOIS APRÈS LA FORMATION

L'ACTUALITÉ DES CERTIFICATIONS DANS LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

L'ANFA POURSUIT LA RÉNOVATION DES CERTIFICATIONS DE LA MAINTENANCE DES VÉHICULES POUR RÉPONDRE À L'ÉLECTRIFICATION DU PARC

RÉNOVATION DES CERTIFICATIONS DE BRANCHE DE LA MAINTENANCE ET ENREGISTREMENT AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Poursuivant l'objectif d'être au plus près des besoins des métiers, les certifications de la maintenance des véhicules (auto et moto) ont été renouvelées pour intégrer les évolutions technologiques en lien avec l'entretien, le diagnostic et la maintenance préventive et corrective des véhicules thermiques et électriques.

Dans ce cadre, les CQP et TFP suivants ont fait l'objet d'un renouvellement au RNCP pour une durée de cinq ans :

- TFP Technicien Expert Après-Vente motocycles (TEAVM)
- TFP Technicien Expert Après-Vente Automobile (TEAVA)
- CQP Technicien Après-Vente Automobile (TAVA)
- TFP Mécanicien Automobile (TFP MA)

Les organismes de formation habilités déploient ces certifications renouvelées depuis la rentrée 2025. L'ANFA accompagne ces organismes au travers de réunions dédiées.



POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DES CERTIFICATS DE COMPÉTENCES DE BRANCHE (CCB) CRÉÉS EN RÉPONSE AUX BESOINS DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

L'ANFA a créé des CCB pour répondre aux besoins des entreprises inhérents à l'électrification du parc. L'habilitation des organismes de formation souhaitant les déployer est en cours. Il s'agit des certifications suivantes :

• Le CCB Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride

Créé afin de permettre à ses titulaires de réaliser toutes les activités de maintenance préventive et corrective hors tension, spécifiques aux véhicules électriques ou hybrides (VE/VH), il est aujourd'hui enregistré au répertoire spécifique de France Compétences ; ce qui permet son éligibilité au CPF.

• Le CCB Electromobilité

Les futurs titulaires de la certification pourront accompagner la clientèle vers les mobilités durables, présenter une solution d'électromobilité ou encore apporter des conseils liés à l'utilisation des véhicules électriques et hybrides et à leur écosystème.



PRÉSENTATION DES CCB

Le certificat de compétences de branche (CCB) est délivré par la branche et élaboré en réponse aux besoins des entreprises et des professionnels des services de l'automobile. Il est constitué

d'un référentiel d'activités et de compétences. Chaque certificat de compétences de branche est créé ou renouvelé par décision de la commission paritaire nationale (CPN).

Le CCB s'adresse aux personnes suivantes :

- salariés de la branche des services de l'automobile ;
- personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une certification facilitant leur insertion professionnelle ;
- salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile.

Parallèlement, en réponse à la demande de la Commission Paritaire Nationale de faire évoluer les diplômes de la maintenance des véhicules pour les 3 options (véhicules légers, véhicules de transport routier et motocycles), l'ANFA a activement contribué, aux côtés du ministère de l'Education nationale, aux travaux de rénovation.

L'ANFA poursuit l'accompagnement du ministère de l'Education nationale pour ses rénovations en réponse à l'électrification du parc.

Ainsi, les nouveaux référentiels des CAP et Bac Pro ont fait l'objet d'une publication au JO en mars 2025 et sont mis en œuvre depuis la rentrée de septembre 2025. L'ANFA soutient la mise en place de réunions académiques, afin d'aider cette mise en œuvre au sein des lycées et des CFA concernés.

LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE EST L'UNE DES PREMIÈRES BRANCHES À AVOIR INTÉGRÉ L'ENSEMBLE DE SES CERTIFICATIONS SUR LA PLATEFORME FRANCE VAE

La VAE permet l'obtention de tout ou partie des blocs de compétences d'une certification professionnelle par la reconnaissance de son expérience professionnelle. Issue de la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, c'est un moyen d'obtenir une certification professionnelle en faisant valoir les compétences acquises tout au long de sa vie.

Elle a été initiée au sein de la branche des services de l'automobile à la demande des partenaires sociaux en 2004 avec la signature d'un accord paritaire national.

Les partenaires sociaux ont décidé en 2020 de permettre l'accès aux certifications de la branche non inscrites au RNCP par le Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience (DRE).

La VAE donne accès aux certifications qui sont enregistrées au RNCP. Elle va donc permettre aux candidats de certifier leurs compétences par une certification reconnue.

Ainsi toute expérience - professionnelle, bénévole ou volontaire - en lien avec une certification professionnelle peut être enregistrée par les dispositifs de validation mis en place par la branche (DRE ou VAE pour les certifications reconnues au RNCP).

L'ANFA a inscrit ses 29 certifications enregistrées au RNCP sur la plateforme France VAE, plateforme dédiée au niveau national à la VAE visant à simplifier, sécuriser et moderniser le parcours VAE, afin de le rendre plus accessible.



FRANCE VAE : UN GUICHET UNIQUE AU NIVEAU NATIONAL • [VAE.GOUV.FR](https://vae.gouv.fr)



Cette plateforme numérique a pour objet de faciliter la mise en œuvre de la VAE.

Elle permet notamment de :

- Afficher des certifications professionnelles (diplômes, certificats de qualification professionnelle, titres professionnels et titres à finalité professionnelle) de différents certificateurs ;

- Fournir une information et une orientation sur la VAE ;
- Choisir une certification et déposer une candidature à cette certification ;
- Choisir un architecte-accompagnateur de parcours ;
- Mettre en relation un candidat avec un architecte-accompagnateur de parcours ;
- Déposer un dossier de validation.



29 certifications professionnelles de branche (CQP et TFP) et 86 blocs de compétences accessibles via France VAE.

LA VAE : INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE

La VAE peut être une démarche individuelle. Dans ce cadre, pourront être pris en charge via le Compte Personnel de Formation (CPF), l'accompagnement et les frais de jury.

La VAE peut être collective, elle sera alors mise en place par les entreprises dans le but de valoriser leurs salariés. Ainsi, une entreprise peut faire reconnaître les compétences professionnelles d'un groupe de salariés. Le dispositif sera mis en place en accord avec chaque collaborateur dans une démarche globale de gestion des ressources humaines.

La VAE peut permettre à l'entreprise de fidéliser ses salariés et de répondre à son obligation d'employeur, fixée par le code du travail (article L 6315-1), de faire bénéficier son salarié d'une progression professionnelle tous les 6 ans.



LA VAE PAR BLOCS DE COMPÉTENCES

La loi "marché du travail" publiée le 22 décembre 2022 donne la possibilité de réaliser une démarche de VAE sur un ou plusieurs blocs de compétences d'une certification professionnelle. Le candidat peut sélectionner, dans le cadre de sa démarche de VAE, les blocs qu'il souhaite obtenir. Chaque bloc fait l'objet d'une évaluation certificative permettant la vérification de la maîtrise des compétences attestées au sein du bloc.

Cette démarche permet notamment la validation progressive d'une certification. Ceci peut offrir la possibilité de mixer le parcours en validant une partie des blocs de compétences d'une certification par la VAE, tout en complétant par la formation continue jusqu'à l'obtention de la certification visée.



MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'ARCHITECTES ACCOMPAGNEURS DE PARCOURS VAE /DRE AU SEIN DE LA BRANCHE

Pour promouvoir, développer et accompagner les démarches de validation, l'ANFA a créé un réseau d'accompagnateurs VAE/DRE. Ce réseau est composé des chambres des métiers des Hauts de France, de Corse et de Nouvelle Aquitaine et du CIBC Formation Conseil de Bourgogne Franche-Comté.

Le réseau accompagne les démarches individuelles et collectives.

- Il assure une première mission d'information-conseil pour aider le candidat à se positionner sur une certification,
- Il travaille ensuite avec le candidat à la construction de son parcours de VAE (qui pourra inclure une période de formation),
- Il aide le candidat à la rédaction de son dossier de faisabilité et à son dépôt sur la plateforme France VAE,
- Il accompagne le candidat dans la rédaction de son dossier de validation qui sera présenté au jury,
- Il assure la préparation au jury de VAE puis un suivi « post-jury ».

Des candidats se sont déjà positionnés et vont bientôt pouvoir présenter leurs dossiers en jury pour l'obtention de tout ou partie d'une certification de la branche.



LES ACTUALITÉS DES ENREGISTREMENTS AU RÉPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES (RNCP) ET AU RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE (RS)

L'ANFA a permis l'enregistrement au RNCP des quatre certifications renouvelées de la maintenance des véhicules et du CCB « Réaliser l'entretien et la maintenance des véhicules électriques » au Répertoire Spécifique pour 3 ans. **En 2025, le CCB « Vente aux sociétés de véhicules neufs ou d'occasion et des services associés » a été enregistré au répertoire spécifique pour 5 ans.**

➔ ZOOM sur ce CCB

Pour répondre aux besoins des entreprises et permettre des parcours d'évolution, le CCB Vente aux sociétés de VN ou VO et des services associés, déposé au Répertoire Spécifique, vient compléter le TFP Vendeur automobile, par la voie de la formation continue.

La clientèle de professionnels requiert l'utilisation de méthodes spécifiques à la vente en BtoB, en particulier pour réaliser les activités de prospection, de réponses aux appels d'offres, et construire des offres de financement adaptées aux profils fiscaux des clients. Ces sujets font l'objet de la formation préparant au CCB.

Le décret du 6 juin 2025 relatif à la certification professionnelle fait évoluer les critères d'enregistrement au RNCP et précise la forme juridique et le contenu des habilitations délivrés par les organismes certificateurs.

➔ A compter du 1^{er} octobre 2025, les demandes d'enregistrement au RNCP devront prendre en compte de nouveaux critères fixés par le décret :

- les moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre pour la réalisation des actions de formation ou de reconnaissance des acquis de l'expérience et l'adéquation de ces actions avec les référentiels d'activités et de compétences de la certification professionnelle concernée ;
- l'intégration dans ces référentiels des principes de prévention en matière de santé et de sécurité au travail et des effets des transitions écologique et numérique sur les compétences nécessaires à l'exercice des métiers concernés par le projet de certification.

L'ANFA fait évoluer ses process d'enregistrement et ses modalités d'habilitation afin de prendre en compte ces éléments.

ACTUALITÉS DU DOMAINE DES ÉCOLES DE CONDUITE : RÉNOVATION ET CRÉATION DE CERTIFICATIONS

Le domaine des écoles de conduite a bénéficié au cours des deux dernières années d'une rénovation complète des qualifications existantes au sein du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA). Cette rénovation a permis à la fois l'émergence d'un nouveau métier « l'Auxiliaire de gestion des écoles de conduite », mais aussi la mise à jour et la valorisation de qualifications déjà existantes. Dans la continuité des travaux de rénovation de filière, les certifications du domaine ont continué d'évoluer et une toute nouvelle certification est désormais proposée par la branche.

LA RENOVATION DES CERTIFICATIONS DE BRANCHE

- ➔ Le titre à finalité professionnelle « Formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routière » (TFP FMESR) (RNCP39726)
- ➔ Le CQP « Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite » (CQP RUESRC) (RNCP39740)

➔ LE TFP FMESR

Depuis son lancement au 1^{er} semestre 2023, le titre à finalité professionnelle FMESR est désormais accessible sur l'ensemble du territoire métropolitain. A ce jour, la certification compte 14 organismes de formation habilités et un total de 107 certifiés en intégrant les voies d'accès suivantes : alternance, formation continue, demandeurs d'emplois et VAE.

La certification a été renouvelée au Répertoire National des Certifications Professionnelles au second semestre 2024. Le TFP FMESR est dorénavant positionné au niveau 6, preuve de la reconnaissance du niveau de responsabilité et de l'expertise technique de ses titulaires. La qualification métier a également connu une évolution, passant d'agent de maîtrise à cadre de niveau I.



Au 1^{er} semestre 2025, le TFP FMESR compte 35 certifiés et un taux de réussite de 67 %.

➔ LE CQP RUESRC

Le référentiel du CQP RUESRC a été rénové et intègre désormais des compétences additionnelles, que ce soit en management d'équipe (conduite du changement) ou encore en matière de développement de l'activité (appel d'offres). Ces compétences, au service d'un nouveau CQP dont la durée passe dorénavant à 306h, permet d'accompagner la professionnalisation des salariés des écoles de conduite vers le poste de responsable. Cela s'inscrit également dans le cadre de la rénovation de la qualification métier, désormais cadre de niveau II.

Afin d'accompagner les candidats vers le métier, différents types de parcours de formations sont proposés au sein des organismes de formation : massés (en une fois) ou encore progressifs.

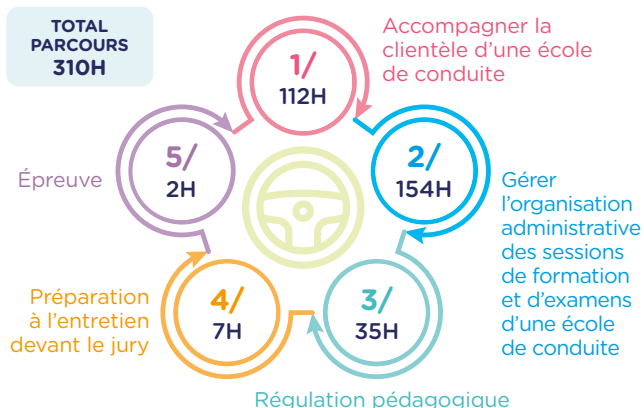
Au 1^{er} semestre 2025, six organismes de formation sont habilités et à ce jour la nouvelle version compte 44 certifiés (par la voie de la formation et par la VAE) et un taux de réussite de 94 %. A noter, le CQP RUESRC est éligible à la PRO-A et des premières actions sont lancées avec ce dispositif.

LA CRÉATION DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE « AUXILIAIRE DE GESTION DES ÉCOLES DE CONDUITE » (AGEC)

Le CQP AGECE a été élaboré suite à la création de la qualification métier, positionnée à l'échelon 9 du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA). Cette certification nouvellement créée a pour objectif de former ses titulaires à une des fonctions centrales du domaine. En effet, l'AGEC réalise à la fois les activités administratives essentielles pour une école de conduite (constitution des dossiers candidats, inscriptions, gestion des plannings élèves/formateurs...) et celles associées à la relation clientèle, les auxiliaires incarnant très souvent le premier contact avec l'entreprise.

La certification est accessible par plusieurs voies d'accès : alternance, formation continue, demandeurs d'emploi ou encore par le biais du DRE (Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience, similaire à la VAE). La durée du parcours en alternance est de 310h. Ce volume peut être modulé en fonction des différentes voies d'accès.

PARCOURS DE FORMATION DU CQP AGECE DANS LE CADRE DE L'ALTERNANCE



ACTUALITÉ DU DOMAINE DE LA VENTE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES (PRA) : CRÉATION DU CQP TÉLÉCONSEILLER PRA

Ce nouveau CQP répond aux évolutions des métiers de la vente PRA, et plus spécifiquement à la demande de recrutement des centres d'appels au profit des concessions, des Groupes de Distribution des Services de l'Automobile (GDSA), des plateformes logistiques de pièces ou des Centres de Véhicules Hors d'Usage (CVHU).

La formation associée est axée sur le conseil, la vente et le suivi à distance de la relation clients PRA, et dans un moindre volume horaire, sur la prospection téléphonique et la fidélisation de la clientèle.

Pour assurer ses activités de conseil et de vente, le téléconseiller PRA s'appuie sur ses connaissances techniques des véhicules légers, des véhicules industriels et des motos. Il mobilise également des techniques de communication et d'argumentation ; il utilise des logiciels nécessaires pour rechercher les références de pièces sur la vue éclatée d'un système et saisir les commandes.

Il peut donc s'adresser à des jeunes ayant suivi un parcours technique ou à des salariés en reconversion.

Le CQP TC PRA est accessible par un contrat de professionnalisation d'une durée de six à neuf mois, par la voie de la formation continue, et par le dispositif de branche permettant une reconnaissance de l'expérience.

**INTÉGRATION D'UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT DE STAGIAIRES**

Dans un contexte marqué par une croissance constante des besoins en conseillers clientèle après-vente automobile et par les difficultés persistantes des organismes de formation à mobiliser des candidats au **TFP Réceptionnaire Après-Vente VL**, la branche des services de l'automobile a souhaité mettre en place depuis 2023 un dispositif d'accompagnement, financé par l'OPCO Mobilités, dans l'objectif de soutenir les organismes de formation dans le processus de recrutement des candidats.

Ainsi, 16 organismes de formation sont accompagnés chaque année sur toute la France.

Le bilan est très favorable : depuis sa mise en place, l'ANFA constate une augmentation des effectifs de 60 %.

Ce dispositif a été étendu aux organismes de formation proposant le **TFP Conseiller Vente Pièces de Rechange et Accessoires**, qui sont confrontés à la même problématique de recrutement de candidats.

Une augmentation des effectifs de 60 % en 2024 pour le TFP RAV VL.



UNE EXCELLENTE INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DANS LA BRANCHE EN 2024



NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Cette publication présente les résultats de deux dispositifs :

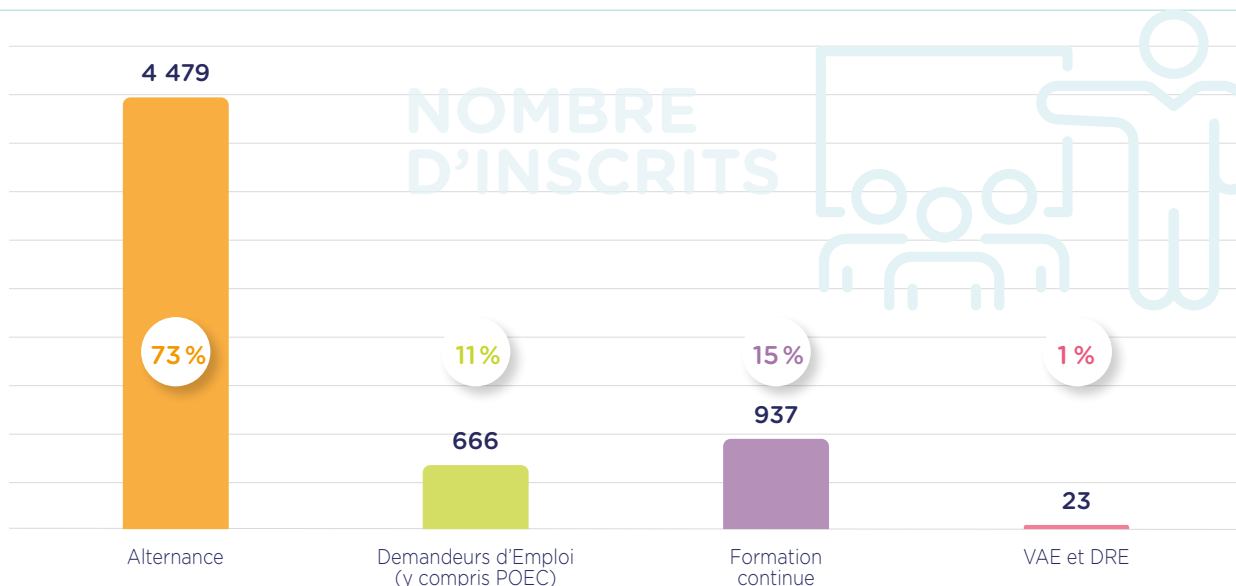
- une enquête en ligne et par téléphone réalisée en juin et juillet 2025 auprès de 1 828 personnes ayant terminé une certification au cours de l'année 2024, quel que soit le mode d'accès (contrats de professionnalisation ou d'apprentissage, formation continue, dispositifs demandeurs d'emploi, etc.).
- le recueil des informations fournies par les organismes de formation concernant les personnes formées en 2024.

Dans les deux cas, les données portaient sur la situation professionnelle six mois après la fin de la formation.

LES EFFECTIFS EN FORMATION DANS LES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE EN 2024

Au total, ce sont 6 105 personnes qui étaient inscrites à une certification de la branche des services de l'automobile durant l'année 2024, soit une progression de 5 % par rapport à 2023. Parmi elles, 5 133 se sont présentées à leur examen, les autres ayant soit abandonné, soit échoué à obtenir les validations préalables des blocs de compétences nécessaires pour se présenter à l'examen. Le taux de présentation à l'examen est donc de 84 % (+ 1 point par rapport à 2023). Parmi les personnes qui se sont présentées à l'examen, 4 561 d'entre elles ont obtenu leur certification.

NOMBRE D'INSCRITS À UNE CERTIFICATION SE TERMINANT EN 2024

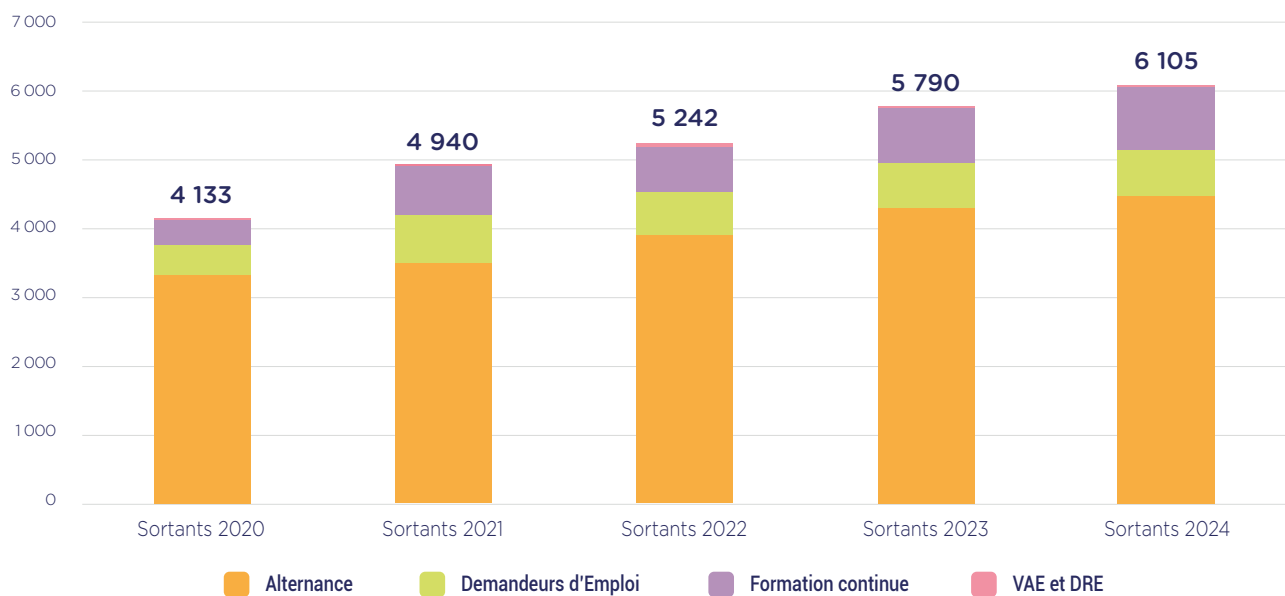


Source : ANFA

Le mode d'accès principal à ces certifications est l'alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage), qui a concerné près de trois quarts des formés. Les certifications sont également mobilisées via les dispositifs à destination des demandeurs d'emploi (11 %) et la formation continue (15 %).

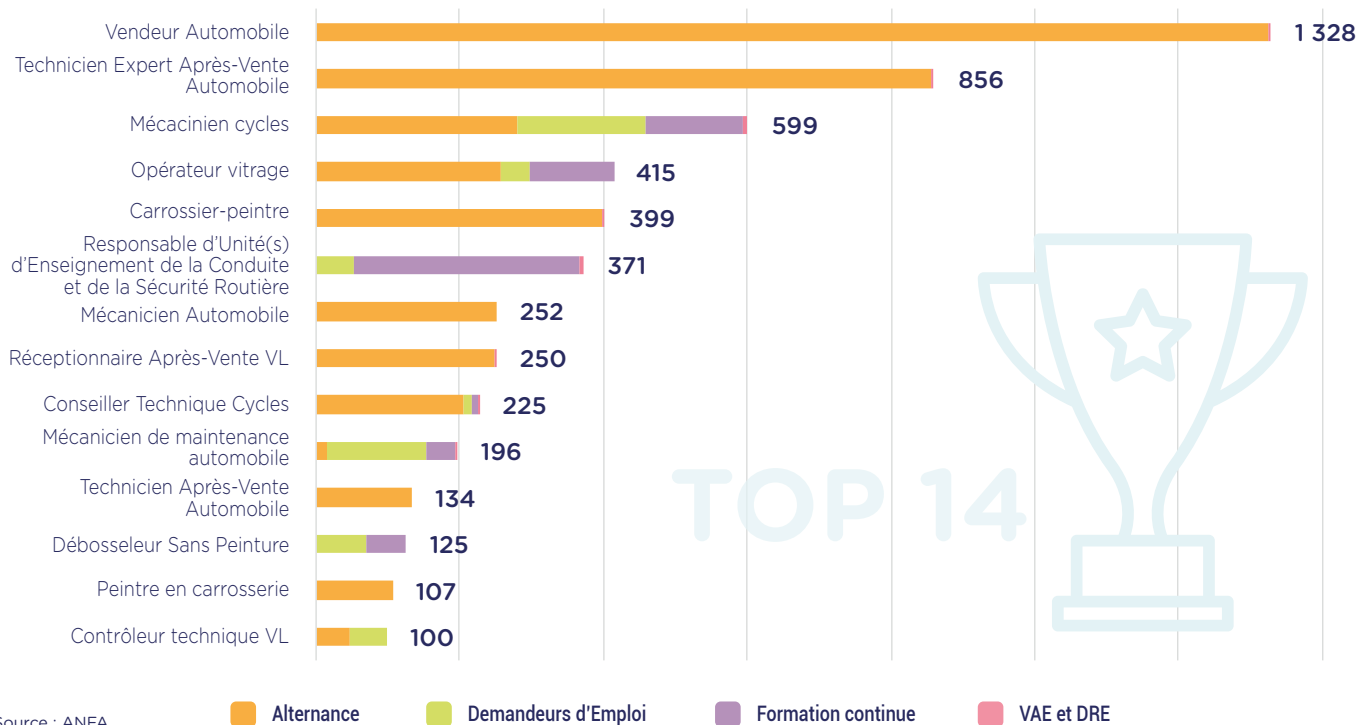
Le nombre d'inscrits a progressé de 5 % par rapport à l'année précédente.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRITS DANS UNE CERTIFICATION DE LA BRANCHE



Le nombre d'inscrits progresse, porté par l'alternance et la formation continue.

EFFECTIFS INSCRITS PAR CERTIFICATION (TOP 14)



DES CERTIFICATIONS PLÉBISCITÉES PAR LES FORMÉS

95 % des sortants d'une certification de la branche sont satisfaits de leur formation dans leur organisme de formation.



PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024, hors VAE. N = 1 828

PERCEPTION DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS L'ENTREPRISE

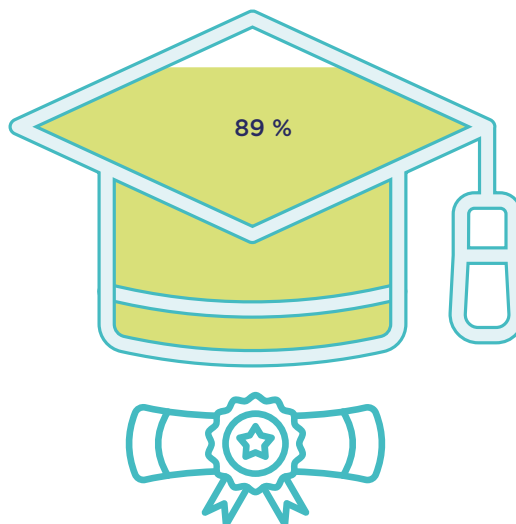


Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024, hors VAE. N = 1 662



87 % des sortants d'une certification de la branche sont satisfaits de l'accompagnement de leur entreprise lors de leur formation.

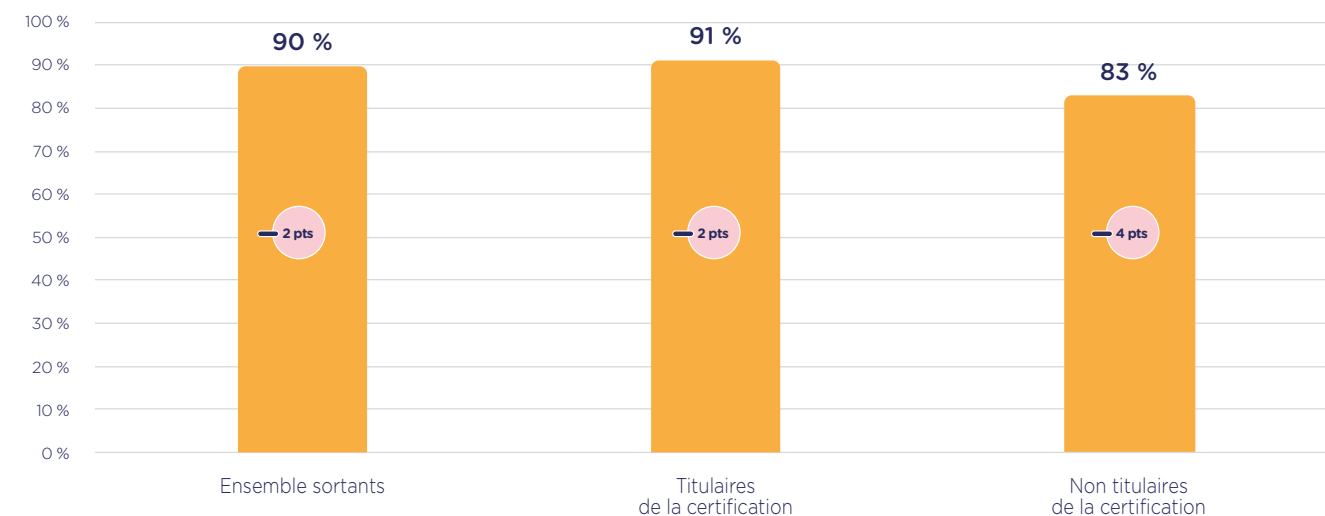
TAUX DE RÉUSSITE SORTANTS 2024



Source : ANFA, hors abandon en cours de formation et refusés avant jury. N = 5 133

L'INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE EN ALTERNANCE

TAUX D'INSERTION SIX MOIS APRÈS LA FIN DE LA FORMATION



Source : ANFA. N = 2 426

Ces certifications sont les meilleurs dispositifs de formation pour s'insérer dans la branche des services de l'automobile, puisque **le taux d'insertion des sortants formés en alternance est de 90 %**. Néanmoins, cette insertion est en recul de deux points par rapport à l'année précédente.

Parmi les titulaires de la certification, **66 %** de ceux qui sont en emploi à six mois sont embauchés dans **l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur alternance**. Ainsi, l'insertion commence dès la formation.

Pour les autres, c'est-à-dire les titulaires en emploi en dehors de l'entreprise formatrice, 26 % ont trouvé un travail via leurs relations, 24 % en proposant une candidature spontanée et 24 % en répondant à une offre d'emploi ou à la sollicitation d'une entreprise.

Pour ceux qui avaient besoin de rechercher un emploi (et qui en ont trouvé au moins un dans les six mois après la fin de leur formation), la durée moyenne avant la première embauche est stable depuis 2019 (un mois et trois semaines).

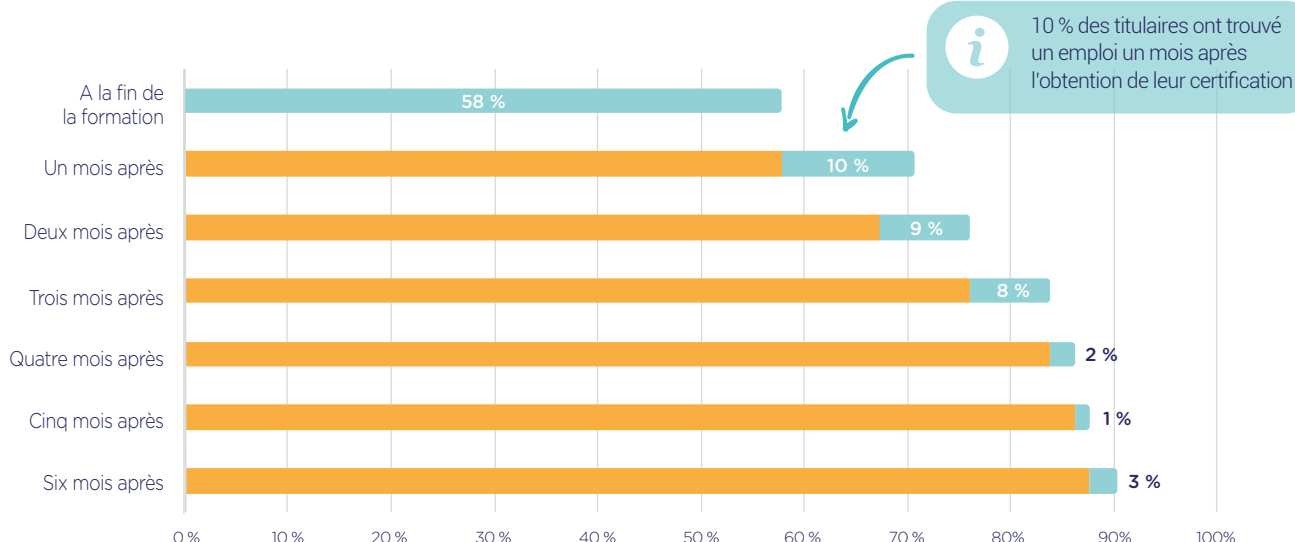
91 % des titulaires d'une certification de la branche sont en emploi six mois après l'obtention de leur certification.



La majorité des titulaires (58 %) avait déjà un emploi dans le mois suivant la formation.

PART DES TITULAIRES INSÉRÉS SELON LA DURÉE DE RECHERCHE D'UN EMPLOI

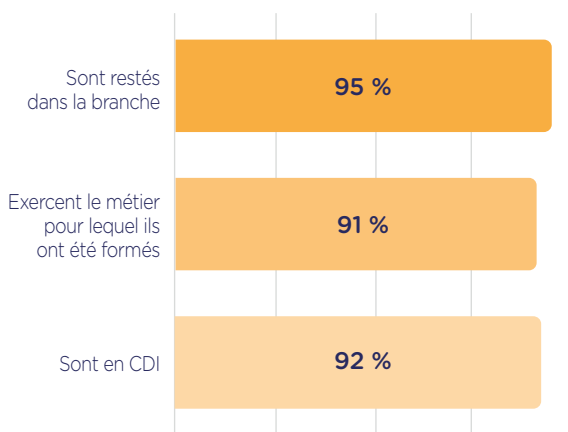
ALTERNANCE



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024. N = 1 087

Parmi les titulaires en emploi

ALTERNANCE

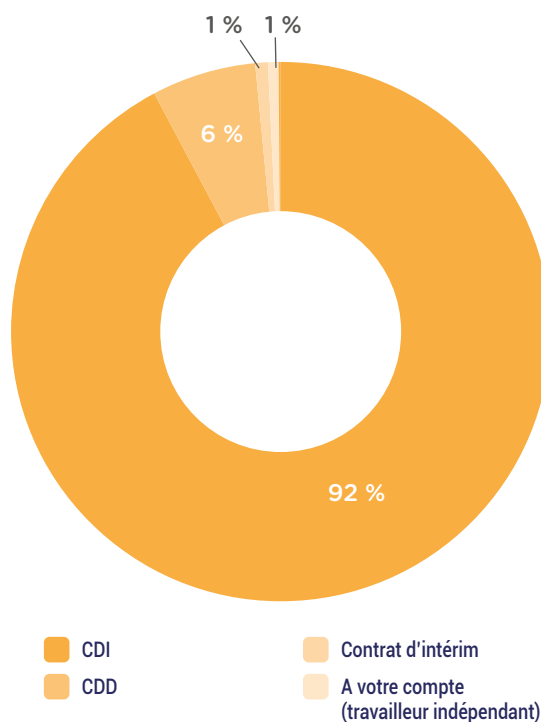


Source : ANFA. N = 1 583

66 % des titulaires en emploi à six mois travaillent dans leur entreprise formatrice.

Type de contrats des titulaires six mois après la formation

ALTERNANCE



Source : ANFA. N = 1 583

95 % des titulaires en emploi sont restés dans la branche des services de l'automobile.



95 % des titulaires en emploi sont restés dans la branche des services de l'automobile et 91 % exercent le métier pour lequel ils ont été formés pendant l'action de formation.

L'emploi des titulaires est stable : 92 % des personnes en emploi sont en CDI et 1 % travaille à temps partiel.

Pour les personnes n'ayant pas obtenu leur certification, le taux d'insertion est plus faible (- 8 points), mais reste élevé. Parmi celles en emploi six mois après la fin de la formation, 45 % sont embauchées dans l'entreprise formatrice. 82 % sont restées dans la branche des services de l'automobile, mais seulement 69 % exercent le métier ciblé par la certification. Enfin, 78 % sont embauchées en CDI (- 14 points par rapport aux titulaires de la certification).

L'INSERTION APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE VIA LES DISPOSITIFS DEMANDEURS D'EMPLOI

L'objectif d'insertion est ici bien plus important puisque le public concerné est à la recherche d'un emploi, et parfois éloigné de la sphère professionnelle ou en reconversion avant d'entrer en formation. Les taux d'insertion, suite à une certification préparée via un dispositif spécifique pour les demandeurs d'emploi, sont un peu inférieurs à ceux des personnes en contrat d'alternance ; mais ils restent élevés puisque **73 % des titulaires ont retrouvé un emploi** six mois après la formation (- 1 point par rapport à 2023 et 2022 et + 4 points par rapport à 2021).

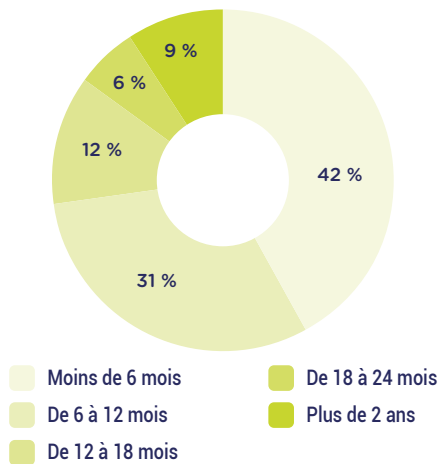
Parmi eux, six mois après la certification, 42 % sont embauchés dans l'entreprise qui les a accueillis en stage durant la formation, 85 % travaillent dans la branche et 76 % exercent le métier ciblé par la formation. 61 % de ces titulaires en emploi sont en CDI et 17 % à leur compte. La part des personnes en contrat court (CDD (18 %) et intérim (4 %)) est plus importante. La durée moyenne d'insertion, quant à elle, est très légèrement supérieure et s'établit à presque deux mois.



71 % des demandeurs d'emploi ont retrouvé un emploi à la suite de leur formation.

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS ÉTIEZ-VOUS DEMANDEUR D'EMPLOI AVANT D'ENTRER EN FORMATION ?

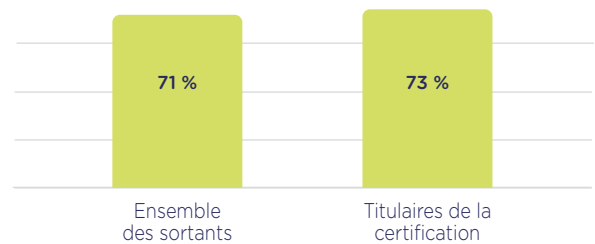
DEMANDEURS D'EMPLOI



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024. N = 162

TAUX D'INSERTION À 6 MOIS APRÈS LA FIN DE LA FORMATION

DEMANDEURS D'EMPLOI



Source : ANFA. N = 315

LA SITUATION PROFESSIONNELLE APRÈS UNE CERTIFICATION DE BRANCHE PRÉPARÉE EN FORMATION CONTINUE

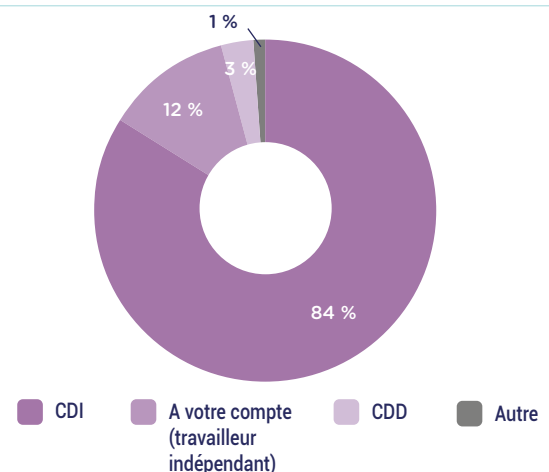
Les certifications de la branche sont également conçues pour reconnaître les compétences des salariés en poste et les accompagner dans leur progression professionnelle.

Parmi les effectifs en formation continue (879 personnes), 35 % préparaient un CQP RUESRC (Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite) et 15 % un TFP MC (Mécanicien Cycles). Les autres salariés formés ont notamment suivi un CQP OV (Opérateur Vitrage), un TFP FMESR (Formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières (FMESR), un CQP DSP (Débrosseur Sans Peinture), RVPRA (Responsable des Ventes Pièces de Rechange et Accessoires) ou encore MMA (Mécanicien de Maintenance Automobile).

Parmi les répondants titulaires, seuls 4 % étaient à la recherche d'un emploi six mois après l'obtention de leur certification. De plus, la situation professionnelle des personnes en emploi est stable : 96 % des titulaires sont en CDI ou à leur compte. 72 % des titulaires en emploi exercent le métier visé par la formation.

TYPES DE CONTRAT DES TITULAIRES 6 MOIS APRÈS LA FORMATION

FORMATION CONTINUE



Source : ANFA. N = 450

ZOOM SUR LES CQP LES PLUS MOBILISÉS EN 2024



LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE VENDEUR AUTOMOBILE (VA)



EN 2024

1 328 INSCRITS

1 156 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

1 043 TITULAIRES

En alternance et en VAE.

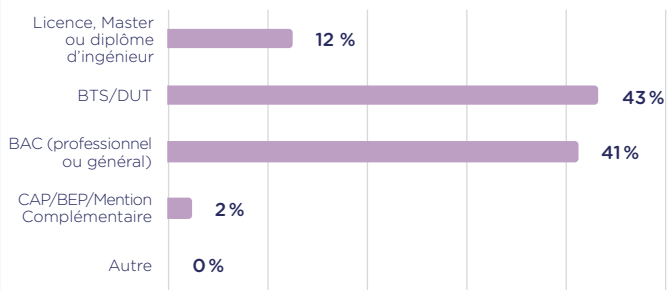


**Enregistré
au RNCP**

*Formation super intéressante
tant au niveau des cours
pratiques et théoriques ainsi
que de très bons professeurs
et accompagnement. »*

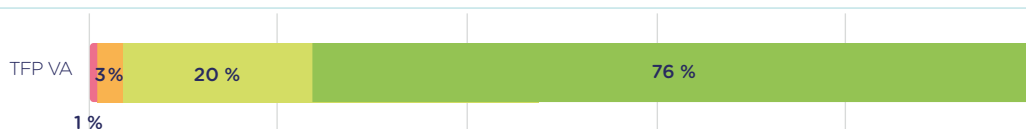
(Sortant TFP VA)

NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP VA DES INSCRITS SORTANTS EN 2024



Source : ANFA. N = 881

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024, hors abandon. N = 394



90 %

TAUX DE RÉUSSITE



90 %

**TAUX D'INSERTION
DES TITULAIRES**

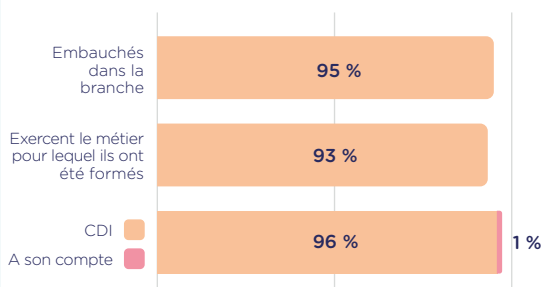
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP VA
en emploi à 6 mois (hors primes)

2 232 €

(Source : ANFA, N = 547)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP VA EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 648

La formation dure entre 11 et 22 mois. La prospection et la fidélisation clientèle ainsi que la vente d'un véhicule neuf ou d'occasion et des services associés auprès d'une clientèle sont au programme du TFP VA.

Cette formation est particulièrement prisée des professionnels, car contrairement aux diplômes généralistes, elle est spécifique à la vente automobile. En outre, elle tient compte de l'évolution du métier fortement impacté par le numérique.



LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE TECHNICIEN EXPERT APRÈS-VENTE AUTOMOBILE (TEAVA)

LA FORMATION TECHNIQUE
LA PLUS COMPLÈTE ET ADAPTÉE
AU VÉHICULE ÉLECTRIQUE



EN 2024

856 INSCRITS

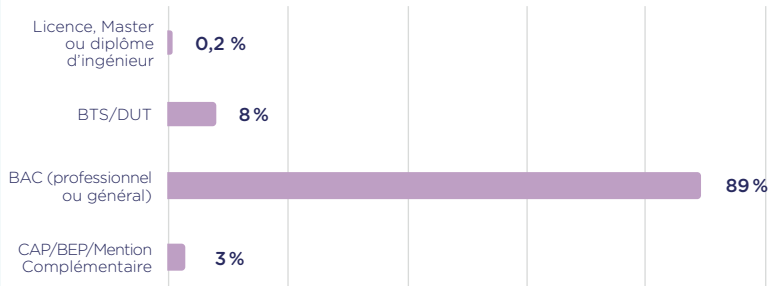
692 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

517 TITULAIRES

En alternance et en VAE.



NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP TEAVA DES INSCRITS SORTANTS EN 2024



Source : ANFA. N = 656



Enregistré
au RNCP

« Formation très intéressante
et une bonne alternative
au BTS. »

(Sortant TFP TEAVA)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024, hors abandon. N = 259



75 %

TAUX DE RÉUSSITE



96 %

TAUX D'INSERTION
DES TITULAIRES

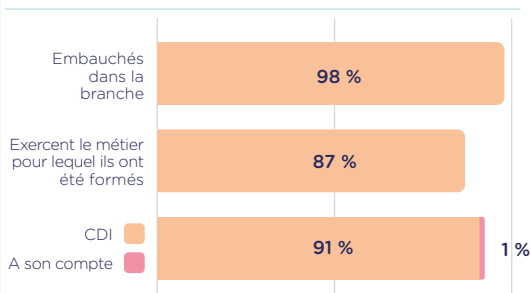
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP TEAVA
en emploi à 6 mois (hors primes)

2 293 €

(Source : ANFA, N = 183)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP TEAVA EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 229

La formation en alternance dure entre 14 et 24 mois et s'adresse aux candidats de niveau Bac professionnel dans le domaine de la maintenance automobile, ou d'un diplôme équivalent.

Au programme : le contrôle et la remise en état des systèmes d'injection et de dépollution (essence / diesel), les diagnostics des systèmes mécaniques, des systèmes d'injection et de dépollution, des systèmes à gestion électronique/multiplexée, des systèmes de motorisation alternative. Mais aussi, la transmission des savoir-faire et connaissances techniques et les conseils et appui technique auprès du client et du réceptionnaire.

La certification s'adapte pour prendre en compte les évolutions du métier face aux nouvelles technologies et notamment le diagnostic et la maintenance des véhicules électriques et hybrides.



LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE MÉCANICIEN CYCLES (MC)

UNE FORMATION POUR ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET FAVORISER LES MOBILITÉS DOUCES

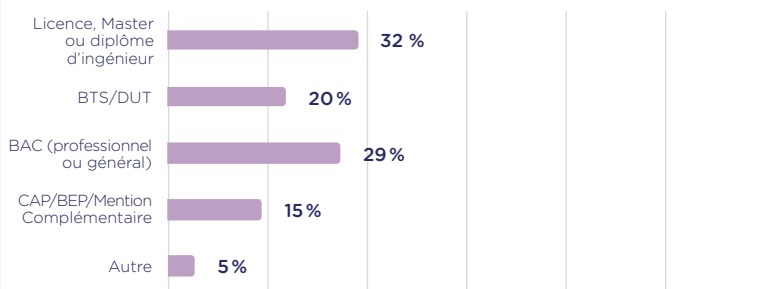


EN 2024
599 INSCRITS
469 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN
453 TITULAIRES

En alternance, via un dispositif demandeurs d'emploi, la formation continue et la VAE.



NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP MC DES INSCRITS SORTANTS EN 2024



Source : ANFA. N = 220

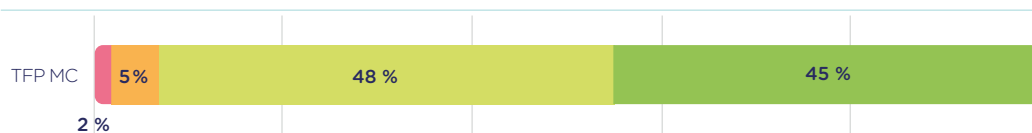


Enregistré au RNCP

« Le TFP mécanicien cycles est très bien et parfait pour un nouveau départ professionnel. »

(Sortant TFP MC)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024, hors abandon. N = 197

- Pas du tout satisfaisante
- Plutôt pas satisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Très satisfaisante



97 %

TAUX DE RÉUSSITE



67 %

TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES

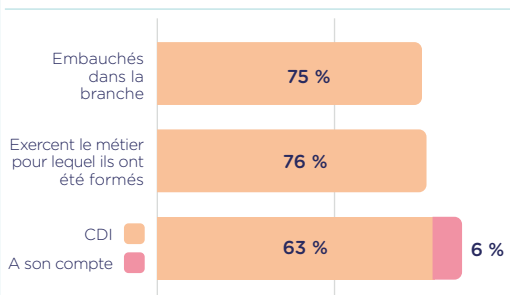
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP MC en emploi à 6 mois (hors primes)

1 979 €

(Source : ANFA, N = 77)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP MC EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 80

Le TFP MC est axé sur la préparation et le montage du cycle ainsi que sur les interventions après-vente (maintenance, entretien courant et restitution avec conseils à la clientèle). Pour répondre à l'évolution du marché et des besoins des professionnels, la formation comprend également l'intervention sur les vélos à assistance électrique. Ce titre à finalité professionnelle prend en compte les évolutions des matériaux du vélo, les modes d'utilisation et la technicité impactant le métier.

Le secteur, qui était très dynamique depuis la crise sanitaire, témoigne depuis deux ans de moins bons résultats : le taux d'insertion a ainsi baissé de 4 points par rapport à 2023 et de 9 points par rapport à 2022.



LE CQP RESPONSABLE D'UNITÉ(S) D'ENSEIGNEMENT DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET DE LA CONDUITE (RUESRC)



EN 2024

371 INSCRITS

364 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

348 TITULAIRES

En formation continue, via un dispositif
demandeurs d'emploi et en VAE.

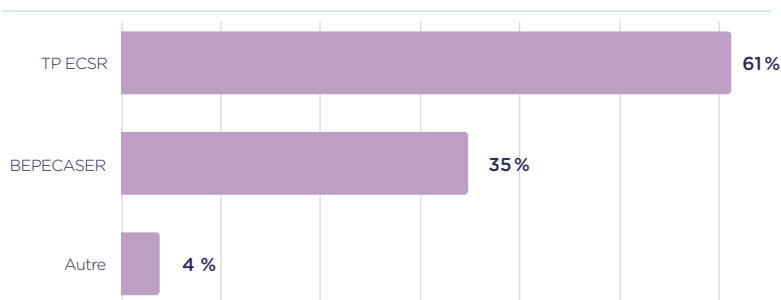


**Enregistré
au RNCP**

*« Très enrichissant à travers les
différents modules abordés
en formation. Cela m'a
énormément aidé pour la
reprise de mon établissement
de conduite et aussi pour la
continuité. »*

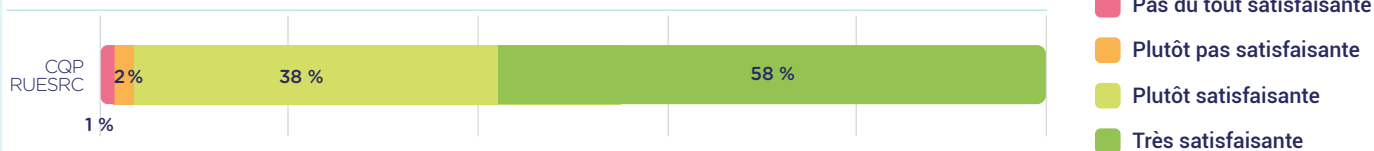
(Sortant CQP RUESRC)

NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN CQP RUESRC DES INSCRITS SORTANTS EN 2024



Source : ANFA. N = 345

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024, hors abandon. N = 138



96 %

TAUX DE RÉUSSITE



95 %

**TAUX D'INSERTION
DES TITULAIRES**

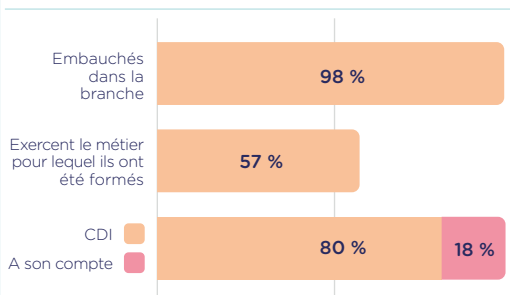
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du CQP RUESRC
en emploi à 6 mois (hors primes)

2 262 €

(Source : ANFA, N = 189)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU CQP RUESRC EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 210

Cette formation durait 126 heures (soit 4 semaines). L'enseignement de la conduite est un secteur réglementé qui nécessite la délivrance d'une autorisation administrative d'exercer. Ce CQP, qui remplace la capacité de gestion depuis le 1^{er} juillet 2016, est reconnu pour l'obtention de l'agrément pour l'exploitation d'une école de conduite. Ce CQP forme au management d'une équipe, au pilotage de l'activité d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite, à la relation clientèle et également au développement commercial nécessaire à la diversification des activités des écoles de conduite, notamment en termes de sensibilisation à la sécurité routière pré et post-permis.



52 % des titulaires ont effectivement créé
ou repris une école de conduite existante

28 % projetaient de le faire dans un avenir proche



LE TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE CARROSSIER-PEINTRE (CP)



EN 2024

399 INSCRITS

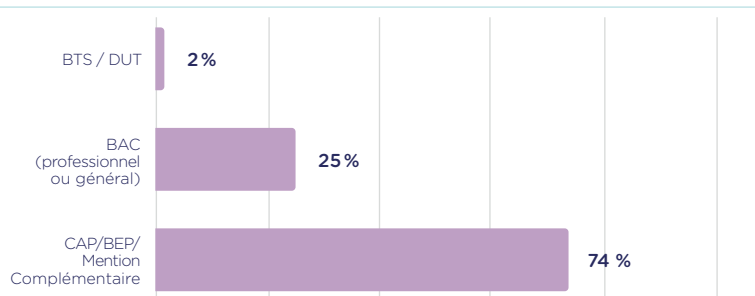
320 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

244 TITULAIRES

En alternance et en VAE.



NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP CP DES INSCRITS SORTANTS EN 2024



Source : ANFA. N = 261

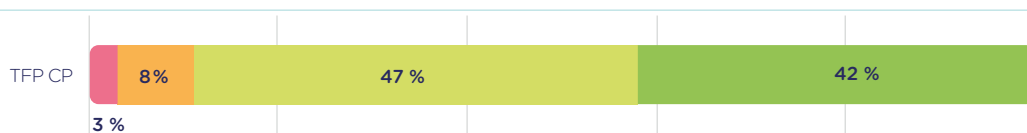


Enregistré
au RNCP

Vraiment satisfait de la formation et de mes professeurs, d'ailleurs je suis toujours en contact avec eux. »

(Sortant TFP CP)

PERCEPTION DE LA QUALITÉ DE LA FORMATION DANS LE CENTRE DE FORMATION



Source : ANFA, enquête insertion certifications sortants 2024, hors abandon. N = 100

- Pas du tout satisfaisante
- Plutôt pas satisfaisante
- Plutôt satisfaisante
- Très satisfaisante



76 %

TAUX DE RÉUSSITE



94 %

TAUX D'INSERTION
DES TITULAIRES

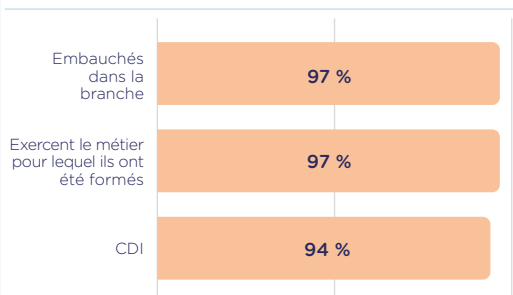
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP CP
en emploi à 6 mois (hors primes)

2 196 €

(Source : ANFA, N = 79)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP CP EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 117

En alternance, ce TFP dure entre 19 et 24 mois. Il porte sur les activités de réalisation de l'ensemble des interventions en carrosserie et en peinture. L'exercice de l'activité inclut le diagnostic des déformations d'un véhicule accidenté, ainsi que les interventions sur éléments de structure. Il comporte également la réalisation de l'ensemble d'une intervention en peinture : de la préparation des surfaces à l'application des couches de finition. L'alternance prend tout son sens avec ce type de métier manuel où l'acquisition du geste professionnel nécessite une pratique importante encadrée à la fois par les formateurs et par les professionnels en entreprise. Ainsi, ce TFP permet d'améliorer fortement son employabilité, notamment pour les personnes ayant suivi une formation initiale sous statut scolaire.

Le TFP a été rénové pour prendre en compte les nouvelles activités liées aux évolutions techniques et environnementales (matériaux, peintures).



LE CQP OPÉRATEUR VITRAGE (OV)



EN 2024

415 INSCRITS

370 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

352 TITULAIRES

En alternance et en VAE.



Enregistré
au RNCP



*Expérience très
enrichissante. »*

(Sortant CQP OV)



95 %

TAUX DE RÉUSSITE



96 %

**TAUX D'INSERTION
DES TITULAIRES**

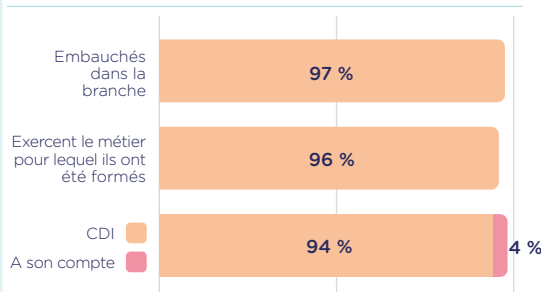
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du CQP OV
en emploi à 6 mois (hors primes)

2 487 €

(Source : ANFA, N = 154)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP CP EN EMPLOI

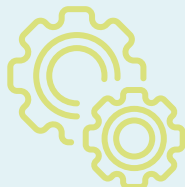
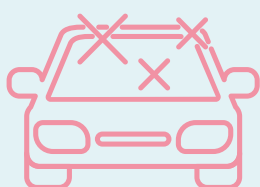


Source : ANFA. N = 155

En alternance, le CQP Opérateur vitrage se déroule sur une durée comprise entre 6 et 8 mois. Il porte sur les activités liées à la préparation, la pose, la réparation et le remplacement des vitrages automobiles, dans le respect des normes de sécurité et de qualité. L'exercice du métier inclut l'accueil du client, l'analyse des dommages, la mise en œuvre des techniques adaptées (démontage, collage), ainsi que le contrôle final du véhicule. Il comporte également une dimension relationnelle et commerciale, avec la proposition de prestations complémentaires et la garantie de la satisfaction client tout au long de l'intervention.

L'alternance prend tout son sens dans cette formation, puisque la maîtrise des gestes techniques et l'acquisition des bons réflexes de sécurité nécessitent une pratique régulière et encadrée, à la fois par les formateurs et par les professionnels en entreprise.

Ainsi, ce CQP constitue un tremplin vers l'emploi, en renforçant les compétences techniques, organisationnelles et relationnelles des apprenants. Il favorise particulièrement l'insertion professionnelle des personnes issues d'une formation initiale sous statut scolaire, en reconversion ou souhaitant se spécialiser dans le domaine du vitrage automobile.





LE TFP RÉCEPTIONNAIRE APRÈS-VENTE VL (RAV-VL)



EN 2024

250 INSCRITS

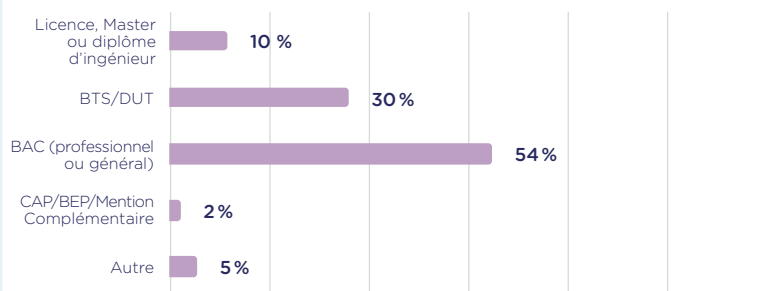
213 PRÉSENTÉS À L'EXAMEN

205 TITULAIRES

En alternance et en VAE.



NIVEAU D'ÉTUDE AVANT L'ENTRÉE EN TFP RAV-VL DES INSCRITS SORTANTS EN 2024



Source : ANFA. N = 199



**Enregistré
au RNCP**

*« Bonne formation pour
développer la relation clientèle
et pour savoir organiser le
planning d'une affaire. »*

(Sortant TFP RAV-VL)



96 %

TAUX DE RÉUSSITE



88 %

**TAUX D'INSERTION
DES TITULAIRES**

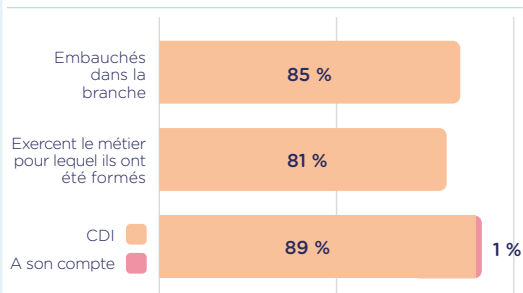
RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE

des titulaires du TFP RAV-VL
en emploi à 6 mois (hors primes)

2 375 €

(Source : ANFA, N = 92)

SITUATION À 6 MOIS DES TITULAIRES DU TFP RAV-VL EN EMPLOI



Source : ANFA. N = 112

En alternance, le TFP Réceptionnaire Après-Vente se déroule sur une durée comprise entre 8 et 16 mois. Il porte sur les activités liées à l'accueil et au suivi de la clientèle dans le cadre d'opérations d'entretien et de réparation automobile. L'exercice du métier inclut le diagnostic des besoins exprimés par le client, la planification des interventions techniques, le suivi administratif et la restitution des véhicules. Il comporte également une dimension commerciale importante, avec la proposition de prestations complémentaires et la garantie de la satisfaction client tout au long de la relation.

L'alternance prend tout son sens dans cette formation, puisque la maîtrise de la communication avec la clientèle et la compréhension des contraintes techniques nécessitent une pratique encadrée à la fois par les formateurs et par les professionnels en entreprise.

Ainsi, ce TFP constitue un tremplin vers l'emploi, en renforçant les compétences relationnelles et organisationnelles des apprenants. Il favorise particulièrement l'insertion professionnelle des personnes issues d'une formation initiale sous statut scolaire souhaitant se spécialiser dans le domaine de l'après-vente automobile.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TAUX D'INSERTION DES TITULAIRES D'UNE CERTIFICATION DE LA BRANCHE EN 2024

NOM DE LA CERTIFICATION	TAUX D'INSERTION	NOMBRE DE RÉPONDANTS	RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR VOIE D'ACCÈS	NOMBRE D'INSCRITS
VA (Vendeur automobile)	90 %	831		1 328
RUESRC (Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite)	95 %	282		371
TEAVA (Technicien expert après-vente automobile)	96 %	271		856
MC (Mécanicien cycles)	67 %	200		599
OV (Opérateur vitrage)	96 %	169		415
RAV-VL (Réceptionnaire après-vente VL)	88 %	156		250
CP (Carrossier-peintre)	94 %	143		399
MA (Mécanicien Automobile)	88 %	126		252
MMA (Mécanicien de maintenance automobile)	84 %	98		196
CTC (Conseiller technique cycles)	78 %	86		225
DSP (Débosseleur sans peinture)	89 %	81		125
CTVL (Contrôleur technique VL)	97 %	71		100
PC (Peintre en carrosserie)	82 %	49		107
TAVA (Technicien après-vente automobile)	98 %	49		134
FMESR (Formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières)	80 %	48		83
RVPRA (Responsable des ventes PRA)	100 %	41		52
RTA VL (Responsable technique d'atelier VL)	100 %	34		38
RS SMAVA* (Responsable de site Services Multimarques Après-Vente Automobile)	100 %	27		33
TEAVVUI* (Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels)	95 %	22		82
MRVAH* (Mécanicien réparateur de véhicules anciens et historiques)	94 %	19		35
MMVUI* (Mécanicien de maintenance véhicules utilitaires et industriels)	54 %	18		48
TCMA* (Technicien confirmé mécanique automobile)	92 %	17		44
OMPVI – AGC* (Opérateur maintenance pneumatiques véhicules industriels, Agricoles et Génie Civil)	93 %	15		30
TEAVM* (Technicien expert après-vente motocycles)	100 %	15		32
TM* (Technicien Motocycles)	92 %	13		36
CVPRA* (Conseiller de vente pièces de rechange et accessoires)	80 %	11		25

Alternance (contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage)

Formation continue

Dispositifs demandeurs d'emploi

*Attention, effectifs faibles donc chiffres à prendre avec précaution

Ne sont présentées que les certifications pour lesquelles le nombre de répondants est supérieur à 10.



DÉCOUVREZ TOUTES LES DONNÉES ET LES PUBLICATIONS DE L'OBSERVATOIRE SUR LE SITE DE L'ANFA

anfa-auto.fr

L'OUTIL DE DATAVISUALISATION

Toutes les données statistiques nécessaires
à la compréhension et l'analyse de
l'évolution de l'emploi et de la formation.

dataviz-auto.fr



LE PREMIER MOTEUR DE RECHERCHE

qui met en lien compétences et
innovations dans les services auto

innovauto.org

À PROPOS DE L'ANFA

L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la mise en oeuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche des services de l'automobile. À ce titre, l'ANFA :

- anime l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de branche) et apporte une expertise dans le cadre de la GPEC,
- propose une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- élabore des certifications,
- assure la promotion des métiers,
- développe l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes et des Lycées professionnels partenaires.

Directeur de la publication : Guillaume Faurie
Directrice de rédaction : Valérie Chiron
Rédaction : Marie-Sophie Girardin et Anne-Sophie Lescure
Édition et création : Service Communication ANFA



Observatoire ANFA
2, rue Capella - 44470 Carquefou
Tél.: 02 44 76 21 50
observatoire@anfa-auto.fr • www.anfa-auto.fr

